

Le budget—M. B. Clarke

retraités. Le procès-verbal déclare avec fierté qu'un salarié marié avec deux enfants ne paiera pas d'impôts fédéraux en 1975 à moins que ses revenus n'excèdent \$5,871. Mais s'il ne gagne pas plus de \$5,871, il va crever de faim, monsieur l'Orateur. Outre les dispositions relatives à l'indexation contenues dans le budget de 1973, le seul autre avantage dont pourra se prévaloir le travailleur à faibles revenus en 1974 réside dans l'augmentation de \$50 du dégrèvement minimal des impôts sur les revenus personnels. Ce dégrèvement ne constitue même pas un début de compensation pour l'érosion de son pouvoir d'achat due à l'aggravation de l'inflation depuis l'entrée en vigueur de l'indexation.

Considérons maintenant certaines des modifications fiscales et leurs répercussions sur les autres contribuables. Par rapport au salarié marié avec deux enfants qui ne paie pas d'impôts fédéraux si ses revenus sont inférieurs à \$5,871, le ministre nous affirme que le couple de retraités mariés peut cumuler des revenus de \$8,258 avant d'avoir à payer des impôts fédéraux. Évidemment, le ministre ne les aidera pas à toucher de tels revenus. Il faudrait que ces retraités bénéficient d'un régime privé de retraite intéressant et possèdent plus de \$10,000 en obligations du Canada ou en d'autres titres pour pouvoir profiter au maximum de l'offre du ministre. Voilà donc une autre offre insignifiante faite par le gouvernement actuel aux retraités qui luttent pour leur existence et n'ont pas les moyens d'en profiter.

Mais le grand gagnant, monsieur l'Orateur, c'est le couple, peu fréquent, où les deux conjoints travaillent. Supposons que chacun d'eux demande \$1,000 d'exemption en vertu du régime d'épargne-logement, jouit de la déduction d'intérêt de \$1,000 et de la déduction maximale accordée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite. Ce charmant couple aura droit à des exemptions de \$16,000 et, en plus, à des dégrèvements d'impôt pouvant aller jusqu'à \$750 en 1975.

Il ne faudrait pas se laisser leurrer par le fait, souligné par le ministre, que le salarié ou le pensionné type n'a pas d'impôt fédéral à payer. Il doit verser à sa province un impôt considérable, que le gouvernement lui demande par la formule de déclaration habituelle.

Je me souviens que, lors de mon premier discours dans le débat sur le budget, il y a près de deux ans, j'avais proposé de remplacer l'impôt sur le revenu par une taxe à la consommation. Les ministres avaient bien ri, mais j'aimerais citer un bref passage de ce discours, que l'on retrouvera à la page 1708 du *hansard* du 27 février 1973:

Il existe également un précédent dans notre pays. Le gouvernement permet déjà aux particuliers d'économiser jusqu'à \$4,000 par an sans payer d'impôts au moyen d'un régime d'épargne-retraite enregistré. Cet argent est soumis à l'impôt lorsqu'on le retire du régime et lorsqu'il est dépensé, habituellement après la retraite du contribuable. Examinons les effets de ce système sur une jeune famille—et on parle beaucoup des difficultés qu'une jeune famille rencontre. Actuellement, deux jeunes gens travaillant ensemble pour lancer leur famille sont forcés de payer une bonne partie de leur revenu en impôt, même si les dépenses de consommation sont très faibles. Le système que je propose leur permettrait de bien démarrer en ne payant d'impôt que sur les sommes qu'ils dépensent. De même, les personnes à faible revenu paieraient peu d'impôt et les Canadiens à revenu élevé paieraient leur juste part, d'après l'importance de leurs dépenses.

Ce régime enregistré d'épargne-logement est un autre pas vers le but que je proposais. Je suppose que je devrais en être reconnaissant au gouvernement. Je le serais si le ministre cessait de tolérer tant d'injustices flagrantes dans notre système fiscal.

Nous avons un autre bon exemple de l'ineptie du gouvernement actuel dans la solution qu'il apporte au problème du logement des Canadiens. Le gouvernement a diminué

la taxe de vente sur les matériaux de construction—ce que les conservateurs progressistes conseillent de faire depuis longtemps—de 12 à 5 p. 100 ce qui fait réaliser une bonne économie sur une maison moyenne, mais ce qui laisse \$500 de taxes de vente à payer.

Pendant ce temps, le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Danson) a déclaré qu'on accorderait aux acheteurs de maisons neuves à prix modique une subvention de \$500. Évidemment, il s'agit là d'une autre promesse vide de sens puisqu'il y a pénurie de maisons neuves dans cette gamme de prix. Mais, monsieur l'Orateur, le gouvernement a gardé toute cette bureaucratie de la perception de la taxe de vente et vous pouvez être sûr qu'il en coûtera autant de percevoir une taxe de vente de 5 p. 100 qu'une de 12 p. 100 et on devra créer toute une nouvelle bureaucratie pour s'occuper des subventions de \$500. Le résultat net serait le même pour l'acheteur si on abolissait tout simplement la taxe de 12 p. 100 et nous pourrions éliminer ainsi une double bureaucratie.

Le prédécesseur du ministre actuel du logement jetait les hauts cris pendant la dernière session quand je disais que le gouvernement ne devait plus s'occuper de logement. Mes idées ont été reprises il y a deux mois par le journal *Province* de Vancouver où on disait:

... nos problèmes de logement, surtout dans le domaine de la location, sont l'exemple-type du problème que crée le gouvernement.

Et l'article de poursuivre:

Nous n'avons pas connu de vraie pénurie de logement pour locataires dans notre pays jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ait aboli les incitations fiscales grâce auxquelles l'argent du secteur privé s'orientait vers le domaine de la construction de logements locatifs.

Enfin, l'encouragement tant attendu visant à faire participer les Canadiens à revenu élevé au domaine du logement est de nouveau en vigueur même si ce n'est que pour 13 mois et demi. Évidemment, le gouvernement a besoin du secteur privé pour résoudre le problème du logement et il a prouvé à maintes reprises que le logement offert par le gouvernement est inacceptable ou inaccessible à ceux que le gouvernement prétend vouloir aider. Mais, c'est typique, les plans que fait le gouvernement pour venir en aide aux nécessiteux doivent échouer parce que les vrais nécessiteux n'ont pas les moyens de se prévaloir des programmes qui leur sont offerts.

● (1740)

Un grand nombre de facteurs qui ont entraîné la hausse des coûts du logement peuvent être attribués à l'action de l'un des niveaux de gouvernement. Par exemple, il n'y a pas si longtemps, les municipalités admettaient certaines catégories de chemins de gravier, de fosses septiques et de fossés de drainage. Pendant des années, les taxes à l'amélioration locale suffirent à payer des améliorations qu'on introduisait petit à petit. Maintenant les municipalités exigent le revêtement des rues, les bordures de trottoirs, les canalisations électriques souterraines, l'éclairage des rues, les égouts pluviaux et sanitaires, avant d'autoriser l'occupation de la première maison. Les municipalités s'en tiraient à bon compte, mais l'acheteur devait ajouter tous ces frais au prix d'achat d'une nouvelle maison. Aujourd'hui, il n'est pas rare d'attendre deux ans avant d'obtenir toutes les approbations requises et ces divers aménagements augmentent de 25 p. 100 ou même plus le prix des terrains.

Le gouvernement actuel a contribué à faire monter les prix du logement. Par exemple, la SCHL a refusé d'aider à la construction d'habitation dans des lotissements non pourvus d'égouts. L'inflation, activée par le gouvernement,